



# Marigny *Y*tiatives



SEPTEMBRE 2014

Numéro 201

BIENTÔT

UN NOUVEAU

MARIGNYTIATIVES...

avec une parution  
trimestrielle.



**Réunion de Conseil Municipal**  
du mercredi 19 septembre 1992 à 19 heures 30  
Présent : M. V. Lemaire, maire; M. P. Lemaire, 1er adjoint; M. D. Dugas, 2e adjoint; M. J. Bédard, adjoint; M. J. Lefebvre, A. Fleury, M. Déry, D. Villeneuve, M. Gauthier, M. G. Villeneuve, M. J. Lefebvre, P. Tanguay, J.-M. Dumas, S. Gauthier, D. Minier, J.-C. Laperrière, J. Gauthier.

**Mémoire des citoyens et des citoyens**  
Il est demandé de remplacer le matériel de protection qui est basé sur l'usage de la corde par un matériel plus moderne. Le coût total est évalué à 10 000 \$ (y compris installation, démontage, entretien, etc.). Le Conseil doit se prononcer.

**Un dossier de la ville pour le dossier de l'Église**  
Le dossier de la ville pour le dossier de l'Église est en cours de traitement. Le dossier est en cours de traitement. Le dossier est en cours de traitement.

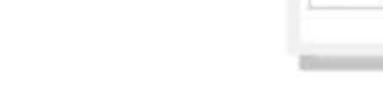
**Un dossier de la ville pour le dossier de l'Église**  
Le dossier de la ville pour le dossier de l'Église est en cours de traitement. Le dossier est en cours de traitement. Le dossier est en cours de traitement.

**REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
du mercredi 19 septembre 1992 à 19 heures 30  
Présent : M. V. Lemaire, maire; M. P. Lemaire, 1er adjoint; M. D. Dugas, 2e adjoint; M. J. Bédard, adjoint; M. J. Lefebvre, A. Fleury, M. Déry, D. Villeneuve, M. Gauthier, M. G. Villeneuve, M. J. Lefebvre, P. Tanguay, J.-M. Dumas, S. Gauthier, D. Minier, J.-C. Laperrière, J. Gauthier.

**Mémoire des citoyens et des citoyens**  
Il est demandé de remplacer le matériel de protection qui est basé sur l'usage de la corde par un matériel plus moderne. Le coût total est évalué à 10 000 \$ (y compris installation, démontage, entretien, etc.). Le Conseil doit se prononcer.

**Un dossier de la ville pour le dossier de l'Église**  
Le dossier de la ville pour le dossier de l'Église est en cours de traitement. Le dossier est en cours de traitement. Le dossier est en cours de traitement.

**Un dossier de la ville pour le dossier de l'Église**  
Le dossier de la ville pour le dossier de l'Église est en cours de traitement. Le dossier est en cours de traitement. Le dossier est en cours de traitement.



Vous retrouverez  
notre prochaine édition  
début décembre...



Impression à  
froid sur  
papier  
recyclé.



La mairie de MARIGNY vous accueille :

du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

et le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Tél : 02.33.55.15.26 - Fax : 02.33.55.33.76

e-mail : [mairie.marigny@wanadoo.fr](mailto:mairie.marigny@wanadoo.fr)

site : <http://www.mairie-marigny.com>



### Les services dans la commune

Permanence de Mr Gilles QUI NQUENEL,  
Conseiller Général : le lundi de 18 h à 19 h.

Gendarmerie 02.33.72.57.90

Rue du Général Huebner

ouverture au public : lundi 14h-19h, mardi 16h-18h,  
mercredi 8h-12h, jeudi 10h-12h, vendredi 14h-16h et  
samedi 14h-19h.

Trésorerie 02.33.55.15.10

34 avenue du 13 juin 1944

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et  
de 13h30 à 16h.

La Poste 02.33.77.55.00

14 rue du 8 mai 1945

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et  
le samedi de 9h à 12h30.

Levée du courrier à 15h30 du lundi au vendredi et à  
12h00 le samedi.

Relais assistantes maternelles

"les Lucioles" 02.33.05.23.84 9bis rue des Sports-  
pôle enfance Mardi et jeudi de 13h15 à 17h00

Maison de retraite 02.33.77.14.77

36 avenue du 13 juin 1944.

Collecte des ordures ménagères, tri  
**sélectif...**

Vous avez reçu votre calendrier pour l'année 2014  
(sinon demandez-le en mairie).

Respectez les dates de collecte et sortez vos sacs au  
plus tôt la veille. Ne pas plier les bouteilles plastiques.

Ne mettez pas de verre dans les sacs, des conteneurs  
sont à votre disposition à la déchetterie.

Ne rien déposer à côté des conteneurs.

Déchetterie

Route de St Sauveur Lendelin

Ouverture : lundi, mercredi et samedi  
de 9h à 12h et 14h à 18h.

S.S.I.A.D service réservé aux personnes  
âgées dépendantes sur prescription médicale.

22A rue du 13 juin 1944 02.33.72.27.61

Permanence le mercredi de 10h à 11h30

Bibliothèque : 02.33.56.81.29

3 rue des Alleux

Lundi de 16h45 à 17h45, Mercredi de 10h30 à 12h et  
de 14h à 17h, Vendredi de 16h45 à 17h45, Samedi de

**10h30 à 12h / Vacances scolaires + juillet et août :**

Mercredi de 10h30 à 12h, Samedi de 10h30 à 12h.

Maison des jeunes 06.37.03.18.98

rue des Alleux

Mercredi et samedi de 14h à 18h.

Ouvert pendant les petites vacances scolaires.

### SAINT-LO AGGLO

#### Accueil de Marigny

**L'accueil de Marigny** se situe au

1 rue Auguste Eudeline :

Permanence : le mercredi de 9h00 à 12h30

Tél : 02.33.55.09.60

Fax : 02.33.55.69.80

Site internet : <http://www.saint-lo-agglo.fr>

### Les permanences

Mission Locale : **le lundi et mercredi après-midi** sur rdv

Familles Rurales : **le mardi de 17h30 à 18h30.**

ACLAM : lundi 14h-16h, mardi et jeudi 10h-12h, 14h-16h.

CDRP : du mardi au vendredi 9h-12h 14h-17h

CLIC : 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> **mercredis du mois de 10h45 à 12h15.**

CLLAJ : 2<sup>ème</sup> **lundi du mois de 14 h à 17h.**

ADMR : mercredi de 10 h à 12h.

Assistante sociale : les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudis du mois de

**9h 30 à 11h30, prendre RDV avec Mme MOINARD**

tél : 02.33.77.28.98.

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 septembre 2014.



## CREATION D'UN POSTE D'ATSEM A TEMPS NON-COMPLET.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'ATSEM à temps non-complet (20.5h/35h),

Le Maire propose à l'assemblée,

la création d'un emploi d'ATSEM à temps non-complet, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014.

**DECIDE :** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents.

Mme Akissi SIMON sera nommée sur ce poste.



L'an deux mille quatorze, le neuf septembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la commune de Marigny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Présents :

LEMAZURIER Fabrice,  
FAUVEL Véronique,  
LEGRAVEREND Jean-Claude,  
BESSON Huguette,  
TURGIS Pierre,  
HOMMET Bernadette,  
GENET Philippe,  
LECOURTOIS Nicole,  
LESAGE Florence,  
HELAINÉ Stéphane,  
BRIGNOT Elise,  
DOLOUE Cédric,  
BISSON Valérie,  
HEUGUET Cédric,  
TAPSOBA Désiré,  
LEGENDRE Martine,  
BISSON Caroline,  
HEUVET David.

### Absent excusé :

MONTAGNE Noël

Pouvoir : MONTAGNE Noël donne pouvoir à LEGRAVEREND Jean-Claude.

### Secrétaire de séance :

BRIGNOT Elise.

## RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE SAINT-LO AGGLO : ELECTION DES 2 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES.

**Monsieur Le Maire** donne lecture de l'arrêté de la Préfecture constatant le nombre et la répartition des conseillers communautaires de la Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo.



Fabrice LEMAZURIER



Véronique FAUVEL

Suite à la décision du conseil constitutionnel et suite à l'élection partielle devant être organisée au MESNIL-OPAC, il s'impose de revoir la répartition des sièges entre les communes au sein de SAINT-LO AGGLO. L'effectif total du conseil communautaire passe de 122 à 108 conseillers.

MARIGNY perd un siège, le nombre de conseillers communautaires passe de 3 à 2.

**Bien que Monsieur Le Maire et le conseil municipal à l'unanimité regrettent fortement la perte d'un délégué communautaire, il est décidé d'appliquer l'arrêté préfectoral.**

Pour les communes de plus de 1 000 habitants : les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants (LEMAZURIER Fabrice, FAUVEL Véronique et HEUVET David)) au scrutin de liste à un tour, sans adjonction, ni suppression de noms et sans **modification de l'ordre de présentation.**

Un appel à candidatures est effectué.

Monsieur LEMAZURIER Fabrice dépose la liste 1 : LEMAZURIER Fabrice et FAUVEL Véronique.

**Une liste de deux titulaires étant constituée, une liste d'un titulaire peut être déposée.**

Monsieur HEUVET David dépose la liste 2 : HEUVET David.

Il est constaté que 2 listes de conseillers communautaires sont déposées.

Liste 1 : LEMAZURIER Fabrice et FAUVEL Véronique.

Liste 2 : HEUVET David.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote. Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Monsieur le Maire proclame les résultats : nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0 suffrages exprimés : 19

La liste 1 a obtenu 16 voix, la liste 2 a obtenu 3 voix.

**La liste 1 ayant obtenu la majorité relative des suffrages, sont proclamés conseillers communautaires :**

1/ LEMAZURIER Fabrice      2/ FAUVEL Véronique

## MAISON MEDICALE : mise à disposition des studios.

Deux studios sont à disposition des vacataires au sein de la maison médicale, à titre gracieux. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire participer le professionnel à l'origine de la demande d'occupation du studio aux charges courantes : eau, électricité et ménage. Le montant est estimé à 30 € par semaine.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal dit que l'occupation des studios de la maison médicale fera l'objet du versement d'une participation aux charges courantes pour un montant de 30 € par semaine.

Un titre sera établi à l'attention du professionnel de santé à l'origine de la demande d'occupation du studio (article 70878/ remboursement par autres redevables).



Maison médicale rue du 8 mai 1945.

Les problèmes de surchauffe occasionnés par la verrière ont été résolus provisoirement par la pose de films.

## QUESTIONS DIVERSES.

- Point sur la rentrée scolaire à l'école Julien Bodin :

L'effectif est 385 élèves (371 + 14 élèves de l'IDRIS).

L'ouverture de la 14<sup>ème</sup> classe a été acceptée par la direction académique des services de l'éducation nationale de la Manche.

L'organisation des Temps d'Activité Périscolaire est effective.



Nouvelle classe de l'école Julien Bodin.

- Point sur la commission « travaux » :

Elle s'est réunie le 13/09 à 10h afin d'évaluer les travaux à venir : (salle du Jardin Pillard, 2 logements municipaux à rénover...)

- Point sur la commission « vie associative » :

Le 05/10 : journée de la randonnée

Le 19/10 : repas du Fil d'Argent

- Mise en place d'un groupe de travail « cimetière » pour la mise en place d'un règlement :

Les membres sont Valérie BISSON, Philippe GENET, Pierre TURGIS, Elise BRIGNOT et Jean-Claude LEGRAVEREND.

Première réunion le 15/09 à 18h30.

- Mise en place d'un groupe de travail « règlement des salles de location » :

Les membres sont Fabrice LEMAZURIER, Jean-Claude LEGRAVEREND, Désiré TAPSOBA, Cédric DOLOUE et Cédric HEUGUET.

Première réunion le 17/09 à 20h30.

## AIDE-CHAUFFAGE

Comme les années précédentes, le CCAS a décidé de venir en aide aux personnes qui auraient des difficultés à faire face à leurs dépenses de chauffage. Si vous voulez bénéficier de cette aide vous voudrez bien venir compléter en mairie un dossier de demande d'aide avant le 14 novembre 2014.

Les justificatifs de vos ressources à fournir sont :

- Bulletin de salaire ou titre de pension
- **Allocations diverses etc...**
- Avis de non imposition 2013

---

## HORAIRES DE LA DECHETTERIE

Depuis le 1er octobre la déchetterie de Marigny est ouverte :

- \* Le lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- \* Le mercredi de 14h à 18h
- \* Le jeudi de 14h à 18h
- \* Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h



Déchetterie route de Saint Sauveur Lendelin.

Renseignements :

Point Fort Environnement

Hôtel Bled 50620 CAVIGNY Tél : 0800 05 33 72 Wwww.smpf50.fr

**Nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler  
à l'air libre les déchets verts.**

Retrouvez la circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction et des solutions pour valoriser vos déchets sur le site :

[écocitoyens.ademe.fr/mes-loisirs/jardinage](http://ecocitoyens.ademe.fr/mes-loisirs/jardinage)

# FETE DU BOIS

L'association Fête du bois vous invite à son assemblée générale le vendredi 17 octobre à 20h30 dans les locaux de l'ancienne Communauté de Communes de Marigny.

## CLUB DE L'AMITIE

L'association

organise

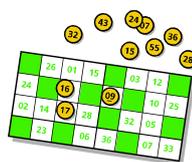
UN LOTO

le samedi 22 octobre  
à 14h30

à la salle des fêtes  
de

Marigny

Lots : Télévision,  
bon de 200 €, 100 €,



Réservations au

+ 06.15.60.92.26

+ 06.42.84.30.10

Ces pages sont réservées aux associations de Marigny afin qu'elles puissent donner des informations d'ordre pratique (renseignement, célébrations, inscriptions, invitations...)

## MARIGNY JE T'AIME

L'association organise le samedi 25 octobre 2014 « une sortie champignons » en forêt de Cerisy avec « Les curieux de la nature. Rendez-vous à 14h00 à la mairie de Marigny pour le covoiturage ou 14h30 à la maison de la forêt.

## GYMNASTIQUE

Il reste des places au cours de gymnastique de l'amicale laïque de Marigny le jeudi soir à 20h30.

Contact : Mme LEPOITEVIN

Au : 02.33.57.18.41

L'association Marigny Je T'Aime organise

un loto le jeudi 30 octobre

à partir de 14h à la salle des fêtes de Marigny;

Réservations auprès de Mme Françoise LECORDIER au : 02.33.55.16.34

## ART FLORAL



L'association Marigny Je T'Aime propose de nombreuses activités parmi lesquelles les cours d'art floral.

Les cours ont repris le mardi 23 septembre 2014 dans la salle route de Quibou.

Pour tous renseignements et inscriptions, contacter Sylvie au 02.33.55.02.72 ou au 06.82.88.46.24.

Confection d'un bouquet.



## Félicitations au champion de France.

Le Marignais, Clément LEVALLOIS, a remporté le championnat de France de VTT 2014 qui se déroulait aux Ménuires le week-end du 19 et 20 juillet 2014.

Son parcours sous les couleurs du Team VTT du VC Saint-Lô Pont-Hébert :

- 2<sup>ème</sup> de la coupe de Normandie VTT 2013
- 2<sup>ème</sup> cadet 1<sup>ère</sup> année de la coupe de France VTT 2013



- 2<sup>ème</sup> du championnat de la Manche cyclo cross 2014
- 2<sup>ème</sup> du championnat de Normandie 2014 cyclo cross
- 5<sup>ème</sup> du championnat de France cyclo cross 2014
- Champion de Normandie VTT 2014
- 6<sup>ème</sup> de la coupe de France VTT 2014

Et champion de France VTT !!!  
Bravo Clément